



COMMUNE DE SAINT-DOLAY

Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du 31 juillet 2024 - 20h00

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un juillet à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick GÉRAUD, Le Maire.

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 13 - pouvoirs : 5 soit 18 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Jean-Pierre Hamon, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Wilhelm BLANCHARD, Emmanuelle GONÇALVES, Isabelle PERRAIS, Stéphane PELLION, Vincent SAULNIER, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Yannick ROUSSE donne pouvoir à Patrick GÉRAUD, Christine CHAZELLE, Lauriane DOUILLARD donne pouvoir à Wilhelm BLANCHARD, Bruno CRESPEL donne pouvoir à Nicolas GURIEC, Audrey BERTET donne pouvoir à Stéphane PELLION, Muriel MALNOË donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h07.

Isabelle PERRAIS est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2024

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ **RESSOURCES HUMAINES :**

- Modification tableau des effectifs et Recrutements saisonniers

❖ **FISCALITÉ :**

- Tva service assainissement

❖ **URBANISME :**

- Achat d'un terrain

❖ **ENFANCE JEUNESSE :**

- Tarifs du Centre de Loisirs, de la garderie, Tarifs de la restauration scolaire et Tarifs de l'activité multisport

❖ **BÂTIMENT :**

- Rénovation chaudière à gaz et Banque d'accueil Médiathèque

❖ **VOIRIE :**

- Maisons fleuries lots et Curage des fossés

❖ **ARC SUD BRETAGNE :**

- Rapport des déchets

C. INFORMATIONS :

Le Saint-Dolay Info,

Enquête publique,

Transport scolaire sur Burin pour le lycée

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin est approuvé à l'unanimité.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :

❖ **RESSOURCES HUMAINES :**

✓ **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique qu'au service jeunesse un agent ayant le grade d'ATSEM a démissionné de son poste. Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en supprimant le poste d'ATSEM à temps complet pour le remplacer par la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Par ailleurs, afin d'effectuer la surveillance de la cour, de la garderie, d'aider au ménage au restaurant scolaire et au Centre de Loisirs et en renfort comme animatrice les mercredis et pendant les vacances scolaires, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la modification du tableau des effectifs, autorise la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint d'animation appartenant à la filière animation, à temps complet à compter du 28 juillet 2024, ainsi que la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint technique appartenant à la filière technique, à temps complet à compter du 1er septembre 2024.

✓ **Création de postes non permanent pour besoin saisonnier**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal :

1. Qu'au vu du nombre important d'enfants inscrits service Enfance/Jeunesse, tant qu'au restaurant scolaire qu'au Centre de Loisirs, il est proposé de titulariser un animateur ou animatrice à temps non complet 33h hebdomadaire pour assurer la surveillance de la cour durant la pause méridienne, de la garderie ainsi que pour l'animation des mercredis et pendant les vacances scolaires.
2. Monsieur Le Maire fait part aussi des besoins pour le Service Technique. Il est proposé de prolonger d'un mois le contrat actuel du jeune agent qui a été recruté pour l'été.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le recrutement de deux contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour l'animateur du 1 er septembre 2024 au 31 août 2025 et pour le service technique pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2024.

❖ **FISCALITÉ :**

✓ **Assujettissement à la TVA du budget annexe d'assainissement à compter du 1^{er} juillet 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le régime de TVA est applicable au budget assainissement.

Pour faire suite à la signature du nouveau contrat de délégation du service assainissement, validé lors du Conseil Municipal du 19 juin dernier et afin d'être en conformité avec les textes, il est nécessaire que la commune opte pour l'assujettissement du Budget annexe Assainissement au régime fiscal de la TVA, à compter du 1er juillet 2024.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme d'assujettir à la TVA le budget Assainissement à compter du 1er juillet 2024 conformément à la procédure et autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale.

❖ **URBANISME :**

✓ **Achat d'un terrain situé au port de Cran**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une partie du terrain cadastré ZD 201 situé à proximité du port de Cran dans le cadre d'un éventuel aménagement de cette parcelle en parking vert non goudronné.

Le terrain d'environ 3 300 m² est vendu au prix de 1€ le m².

Les frais de bornage ainsi que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'achat de ce terrain à un euro le m² ainsi que les frais de bornage et du notaire et autorise Monsieur Le Maire de signer l'acte d'achat et toutes les pièces nécessaires à cette vente.

❖ **ENFANCE :**

✓ **Tarifs du Centre de Loisirs et de la garderie à compter du 1er septembre 2024**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, présente les propositions de la Commission enfance jeunesse, qui a souhaité que les tarifs du Centre de Loisirs restent inchangés à ceux pratiqués à ce jour, sauf au niveau de la restauration.

• Les tarifs du Centre de Loisirs :

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Hors ASB et convention (1)
Journée complète *	4.22 €	4.22 €	5.28 €	7.55 €	8.58 €	8.58 €	9.70 €	9.70 €	12.90 €
Repas mercredi et vacances scolaires	3,94 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4,20 €	4.25 €	4,32 €	4.41 €
½ journée	3,04 €	3.04 €	3,59 €	4,14 €	4.70 €	4.70 €	5.27 €	5.27 €	6.36 €
Journée avec sortie	10.21 €	10.21 €	11.31 €	13.58 €	14.69 €	14.69 €	15.80 €	15,80 €	19,10 €

*le coût du repas non compris dans le tarif

(1) Les enfants résidants à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune d'arc sud Bretagne n'ayant pas signé de convention avec la Commune de Saint-Dolay.

(2) 3ème enfant : 0.25 €

• Les tarifs de la Garderie :

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Hors ASB et convention (1)
Garderie le quart d'heure (2)	0.51 €	0.57 €	0.57 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.60 €	0.61 €	0.63 €

(1) Les enfants résidants à l'extérieur du territoire d'Arc Sud Bretagne ou sur le territoire d'une commune d'arc sud Bretagne n'ayant pas signé de convention avec la Commune de Saint-Dolay.

(2) 3ème enfant : 0.25 €

• Adhésion Espace Jeunes : 5 euros par an

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs du centre de loisirs, de la garderie et de l'Espace Jeunes à compter du 1er septembre 2024.

✓ **Tarifs du restaurant scolaire en période scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, présente les propositions de la commission qui souhaite prolonger le dispositif « la cantine à 1 € » pour les familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €. Le tarif de 1 € sera appliqué uniquement durant la période scolaire soit hors mercredi et vacances scolaires.

- Le prix des repas pour le restaurant scolaire :

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Adultes
Repas	1.00 €*	1.00 €*	1.00 €*	1.00 €*	1.00 €*	4.25 €	4.25 €	4.32 €	6.56 €
Tarif du repas sans l'aide de l'État	3.94 €	4.20 €	4.20 €	4.20 €	4.20€	4.25 €	4.25 €	4.32 €	6.56 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs du restaurant scolaire ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 4 juillet 2025.

✓ **Tarifs de l'activité multisport jeudi soir à compter du 1er septembre 2024**

Madame Gaëlle DAVID, adjointe à l'enfance jeunesse, présente la proposition de la Commission enfance jeunesse, qui a souhaité que les tarifs restent inchangés à ceux pratiqués à ce jour.

Quotient Familial	< 451 €	451 à 600 €	601 à 750 €	751 à 900 €	901 à 1000 €	1001 à 1100 €	1101 à 1400 €	> 1400 €	Hors ASB et convention (1)
Garderie le quart d'heure (2)	5.00 €	5.05 €	5.05 €	5.05 €	5.10 €	5.10 €	5.10 €	5.10 €	5.10 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs de l'activité multisport à compter du 1er septembre 2024

❖ **BÂTIMENT :**

✓ **Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de deux chaudières gaz**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge des bâtiments communaux, rappelle au Conseil Municipal que le cabinet EXOCET H a été retenu pour la création d'une chaufferie mutualisée et la mise en place d'un réseau de chaleur multi-bâtiminaire par délibération en date du 09 juin 2023.

Le budget alloué aux travaux était fixé à 199 100 € HT pour une première estimation au stade APS du cabinet EXOCETH de 380 000 € HT. Au vu du montant, la Commission bâtiment ainsi que le Conseil Municipal ont fait le choix de résilier le marché pour raisons financières.

Le choix s'est donc porté vers la rénovation des deux chaudières gaz de la Mairie et la salle polyvalente plutôt que vers la construction d'une chaufferie mutualisée.

Monsieur Nicolas GURIEC présente le devis de Maîtrise d'œuvre d'EXOCETH pour un montant de 10 000 € HT pour l'étude en vue de la rénovation de deux chaufferies gaz de la Mairie et de la Salle polyvalente.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition du cabinet EXOCETH pour un montant de 10 000 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

✓ **Modification de la banque d'accueil de la Médiathèque**

Madame Isabelle SIRLIN en charge de la Médiathèque, présente le devis de l'entreprise LACAS Agencement située à Muzillac pour un montant de 8 370.00 € HT.

Le devis concerne la modification de la banque d'accueil d'origine de la médiathèque et de l'ajout de mobiliers sur mesure.

Cette transformation assurera une meilleure ergonomie de travail pour les agents et un meilleur accueil des usagers, en permettant aux deux agents d'avoir leur poste de travail à l'accueil, de séparer le service de prêt de documents du service de retour de documents.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de modification de la bande d'accueil de l'entreprise LACAS pour un montant de 8 370.00 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

❖ **VOIRIE :**

✓ **Prix des maisons fleuries**

Monsieur Le Maire, informe que les visites des candidats aux maisons fleuries ont eu lieu le vendredi 5 juillet.

Les juges de ce concours sont issus des autres communes participantes à savoir Marzan, Nivillac et La Roche Bernard.

Monsieur Le Maire propose d'attribuer les lots suivants :

- 1^{er} lot : 100 € en bon d'achat,
- 2^{ème} au 4^{ème} : 65 € en bon d'achat,
- 5^{ème} au 10^{ème} : 45 € en bon d'achat

Le candidat ayant obtenu le premier prix ne sera pas admis à concourir l'année suivante. Les résultats seront donnés à l'automne.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant des lots pour les maisons fleuries.

✓ **Programme de curage de fossés**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie, présente le devis de l'entreprise LEMÉE LTP de curage de fossés pour le secteur de Burin, pour un montant de 19 097.34 € HT qui comprend :

- La réalisation des démarches administratives, études, D.I.C. T. etc....,
- La mise en place de signalisation temporaire de chantier,
- Le dérasement des accotements et curage de fossés avec évacuation des produits,
- Le curage de fossés avec évacuation des produits sur secteurs diffus

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 19 097.34 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

Monsieur Nicolas GURIEC rappelle à l'ensemble des conseillers qu'en matière de **busage il y a des règles** :

Les demandes de particuliers concernant le busage de fossés pour l'accès des habitations ou des parcelles agricoles sont soumises à autorisation de voirie auprès de la mairie.

Les busages sont obligatoirement réalisés par les services techniques de la mairie, la pose étant gratuite, seule la fourniture de la buse est à la charge du demandeur. Aucun busage par les particuliers n'est autorisé.

Enfin, l'entretien des buses est à la charge des propriétaires de la parcelle.

Pour plus de renseignements merci de vous rapprocher de la mairie

❖ **ARC SUD BRETAGNE :**

✓ **Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Monsieur Le Maire présente le rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Il rappelle que la présentation de ce rapport doit intervenir au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport doit être transmis aux communes membres pour présentation au Conseil Municipal. Il est également mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans chaque Mairie.

Ce rapport a pour objectif principal de renforcer la transparence et l'information sur la gestion du service d'élimination des déchets. Il se présente sous la forme d'une information détaillée comprenant un descriptif de l'organisation du service et des prestations réalisées au cours de l'année 2023.

La collecte et le traitement des OM

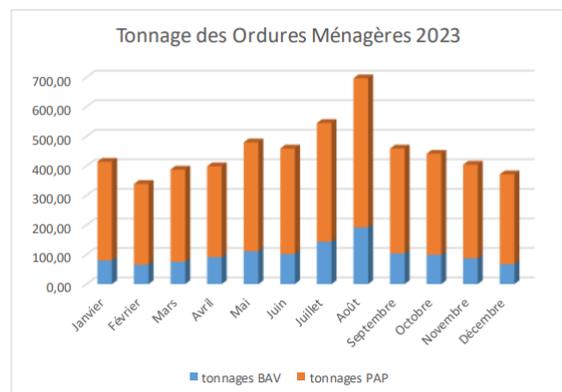
Tonnage	2022	2023	Evolution	
			en tonne	en %
Collecte en porte à porte	4 744,62	4 176,58	- 568,04	-11,97
Collecte en points d'apport volontaire	1 253,82	1 217,92	- 35,9	- 2,86
Total Ordures ménagères	5 998,44	5 394,50	- 603,94	-10,07

77,42 % en porte à porte et 22,58 % en apport volontaire

Ratio 2023 de production d'ordures ménagères par habitant :

185,80 Kg/hab/an (pop INSEE)

155,35 Kg/hab/an (pop DGF)



La collecte des déchets recyclables

Tonnage	2022	2023	Evolution	
			en tonne	en %
Total Emballages + papiers	1 415,88	1 860,88	445,00	31,43

74,54 % en porte à porte et 25,46 % en apport volontaire

Ratio 2022 de production d'emballages par habitant :

64,09 Kg/hab/an (pop INSEE)

53,59 Kg/hab/an (pop DGF)

Après la collecte, les emballages en mélange sont acheminés vers le centre de tri du SYSEM à Vannes où ils sont séparés par matières. Une fois séparées, les matières rejoignent les différentes usines de recyclage. Le centre de tri du SYSEM a été modernisé pour accueillir les nouveaux déchets issus des extensions de consignes de tri au 1er janvier 2023.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

La collecte des déchets recyclables

Produits	Recycleurs	Tonnages valorisés en 2023
Cartonnettes	SUEZ RV	94,37
Plastique	VALORPLAST	271,62
Acier	ARCELORMITTAL	95,17
Aluminium	REGEAL AFFIMET	17,29
Briques alimentaires	REVIPAC	29,22
Papiers et cartons en mélange	CELLULOSES DE LA LOIRE	919,42
Sous Total des matériaux valorisés		1 427,09
Refus	ISDND SUEZ ENVIRONNEMENT	384,03
TOTAL des matériaux traités		1 811,12

■ Les bouteilles et flacons en plastique sont lavés, broyés en paillettes et fondus pour faire des granulés ou des fibres synthétiques qui serviront de matières premières pour la fabrication de nouvelles bouteilles, de tuyaux ou vêtements en laine polaire.

■ L'acier et l'aluminium sont fondus et coulés sous forme de lingots pour l'aluminium et de rouleaux pour l'acier. Ces rouleaux et lingots sont ensuite utilisés dans la fabrication de nouveaux objets comme des carrosseries de voitures, des outils ou des cadres de vélos.

■ Les papiers et cartons en mélange sont transformés en barquettes et plateaux à œufs

■ La partie en carton des briques alimentaires, ainsi que les cartonnettes, sont transformées en essuie-tout, papier peint ou papier kraft.

La collecte des verres

Le verre collecté est vidé sur la plateforme de stockage de SECHE ENVIRONNEMENT, située PA des Métairies à Ni-villac. Il est rechargé sur site puis transporté vers l'usine de recyclage VERALLIA à Cognac où il est recyclé à 100% sous forme de nouveaux bocaux et bouteilles.

Tonnage Verres	2022	2023	Evolution	
			en tonne	en %
Collecte en points d'apport volontaire	2 164,90	2 194,10	+ 29,20	1,35

Ratio 2023 de production de papiers par habitant :

75,57 Kg/hab/an (pop INSEE)

63,19 Kg/hab/an (pop DGF)

Bilan financier (Compte administratif 2023 du Budget Principal - service déchets)

Le bilan de l'exercice 2023 présente un déficit de 1 243 090,32 €.

RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2022 (A)			-763 026,83 €	-99 698,30 €
SERVICE DECHETS Compte Administratif 2023	Dépenses	Recettes	SOLDE 2023	SOLDE 2022 pour mémoire
Fonctionnement 2023				
Frais de structure et prévention	327 999,10 €	4 351,41 €	-323 647,69 €	-314 781,25 €
Ordures ménagères	3 459 491,52 €	1 943,76 €	-3 457 547,76 €	-3 088 753,21 €
Tri sélectif	1 248 072,59 €	752 014,20 €	-496 058,39 €	-209 778,07 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	1 449 527,29 €	102 428,73 €	-1 347 098,56 €	-1 215 863,78 €
TOTAL Fonctionnement 2023	6 485 090,50 €	860 738,10 €	-5 624 352,40 €	-4 829 176,31 €
Investissement 2023				
Frais de structure et prévention	48 164,17 €	22 362,24 €	-25 801,93 €	-15 692,65 €
Ordures ménagères	69 699,27 €	60 451,74 €	-9 247,53 €	-70 086,79 €
Tri sélectif	489 537,27 €	324 431,08 €	-165 106,19 €	-74 176,78 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	673 206,34 €	315 814,38 €	-357 391,96 €	184 078,30 €
Total Investissement 2023	1 280 607,05 €	723 059,44 €	-557 547,61 €	24 122,08 €
Financement usagers 2023				
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM, usagers particuliers et professionnels non exonérables)		4 351 769,00 €	4 351 769,00 €	3 646 251,00 €
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM Spéciale, usagers professionnels et services communaux)		587 040,69 €	587 040,69 €	495 474,70 €
Total financement usagers 2023	0,00 €	4 938 809,69 €	4 938 809,69 €	4 141 725,70 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (B)	7 765 697,55 €	6 522 607,23 €	-1 243 090,32 €	-663 328,53 €
RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2023 (A+B)			-2 006 117,15 €	-763 026,83 €

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Municipal prend acte du Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des Déchets établi par les services de la Communauté de Communes Arc-Sud-Bretagne.

C. INFORMATIONS :

✓ **Éoliennes : permanences Velocita Energies**

L'entreprise Velocita Energies accompagnée par Laminak Energy, société Bretonne spécialisée dans le montage de projets d'énergie mène actuellement une nouvelle réflexion avec les élus de Saint-Dolay sur le développement d'un projet éolien sur la commune.

Un forum de partage à destination des dolaysiens aura lieu le **mardi 17 septembre de 16h à 20h** à la Salle Polyvalente attenante à la mairie.

Les équipes de Velocita Energies vous attendent nombreux afin d'échanger et espèrent vous inclure dans la réflexion autour d'un potentiel projet éolien participatif. Des élus seront présents à cette rencontre.

✓ **Le Saint-Dolay info :**

Depuis plusieurs mois déjà, la commune rencontre des problèmes de distribution du mensuel le Saint-Dolay Info...et la poste nous annonce des changements en septembre.

Au vu des difficultés multiples rencontrées, il est envisagé de faire une diffusion numérique par le biais d'une diffusion e-mail, comme le fait la mairie de Férel et d'éditer un certain nombre d'exemplaires disponibles en Mairie et à la Médiathèque. Cette expérimentation sera effective pour le Saint-Dolay de septembre.

✓ **Lycée transport scolaire sur Burin.**

Mme Gaëlle DAVID, explique que pour donner suite à la demande de plusieurs familles sur le secteur de Burin de pouvoir bénéficier d'un transport scolaire dans le village vers le lycée de Saint-Gildas des Bois, elle a pris contact avec les différentes instances concernées.

Madame David a sollicité l'appui de Monsieur Paul Molac, Député de la circonscription, pour qu'une double sectorisation puisse être prise en compte et enclencher une demande auprès de Breizh Go en ce sens. Le dossier est en cours.

✓ **Enquête publique modification du PLU**

Pour faire suite aux modifications du PLU validées par le Conseil Municipal, il sera procédé à une enquête pour une durée de trente-trois jours à compter du 27 aout 2024.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre spécifique d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Saint-Dolay, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 fermeture les mardis et jeudi après-midi et les samedis de 9h00 à 12h00 à compter du 3 septembre 2024.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@saintdolay.fr

Madame Joanna LECLERCQ, qui a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif recevra à la mairie les observations les :

- **Mardi 27 Aout 2024, de 8 heures 15 à 12 heures.**
- **Lundi 09 septembre 2024, de 13 heures 30 à 17 heures 30.**
- **Samedi 28 septembre 2024, de 9 heures à 12 heures.**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 septembre 2024 à 20h00